

Non au Rifseep

Oui à une augmentation immédiate de nos rémunérations

Lundi 10 avril, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a convoqué un comité technique pour faire voter la mise en place du Rifseep dans nos organismes et nos universités.

Le RIFSEEP est une prime qui dépend de la fonction exercée et non du grade de l'agent. Sa mise en place aboutira inévitablement à la mise en concurrence des agents dans les équipes et à la rupture de l'égalité de traitement, principe fort du Statut Général des fonctionnaires. Distribué à la discrétion d'une hiérarchie managériale, il accélérera le démantèlement des collectifs de travail. Contrairement à la PPRS, le Rifseep n'est pas indexé sur le point d'indice.

Dans notre ministère, il entérine la différence de traitement entre les ITRF des universités et des IT des organismes de recherche au détriment de ces derniers, alors que le ministère argumentait, l'an dernier que ce serait l'occasion de rattraper le différentiel actuel entre les ITRF et IT.

Nous réaffirmons notre refus du RIFSEEP et notre exigence d'une réelle revalorisation de nos traitements qui passe par l'augmentation du point d'indice et l'alignement de nos régimes indemnitaires au niveau de celui des autres ministères de la fonction de la fonction publique d'Etat pour toutes les catégories, des personnels techniques et administratifs jusqu'aux chercheurs et enseignants chercheurs, et, à terme, la suppression de ces régimes indemnitaires et leur intégration dans des grilles revalorisées.

Nous appelons tous les personnels à se rassembler le lundi 10 avril dès 13 h

Pour la région parisienne : devant les services du MESR,

72 Rue Régnault

métro porte d'Ivry ou Olympiades

Pour les régions : devant les sièges locaux des organismes et des universités.

SNTRS-CGT, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNESUP-FSU